

Compte rendu de Conseil municipal

Séance du mercredi 16 décembre 2020

Président de séance : Monsieur Olivier MAGUET

Présents : Monsieur Olivier MAGUET, Maire

Madame Annick IENZER, Monsieur Joël BOISSIÈRE, Madame Anne COLLINOT, Adjoint

Monsieur Jean-Jacques DEBIÈVE, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Thomas HOURLIER, Madame Emilie KONNERT, Madame Barbara LOUCHART, Madame Michèle MATHIEU, Madame Catherine PÉCHERY, Monsieur Jacky PÉCHERY, Madame Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, Conseillers

Marc'O RAFAELLI, Médiateur

Représenté : Monsieur Richard DETHYRE représenté par Olivier MAGUET

Excusée : Madame Adeline BEAUFUMÉ

Secrétaire de la séance : Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Ordre du jour :

Vie municipale et vie pratique

Présentation du dispositif de prévention et de lutte contre les incivilités liées à la propreté :

- Mise en place d'une procédure de dépôt de plainte (information)
- Instauration d'un forfait d'intervention pour l'enlèvement des dépôts sauvages (délibération)
- Achat de canisettes (information)
- Actions de prévention et de nettoyage de l'espace public (information)

Modification du plan de coupe des bois communaux (délibération)

Installation de bancs sous le préau derrière le bâtiment Bruno Faure (information)

Opération d'aménagement du square Rozanoff (information)

CPI de Châtel-Censoir : évolutions en cours et programmées pour l'année 2021 (information)

Foncier, infrastructures et réseaux

Signature avec le SDEY d'une convention d'étude énergétique sur le patrimoine bâti dans la perspective de la rénovation thermique de deux bâtiments municipaux : salle polyvalente et mairie (délibération)

Signature avec le SDEY d'une convention d'étude faisabilité solaire thermique pour l'installation d'un chauffe-eau solaire au camping municipal (délibération)

Enfouissement de la ligne haute tension (information)

Création d'une Zone d'Aménagement Différé sur la commune de Châtel-Censoir (délibération)



Retour sur la rencontre avec la DDT et Conseil Départemental sur les propositions d'aménagements de voirie à Châtel-Censoir (information)

Tarifs, participations, redevances et frais divers

Actualisation de la délibération permettant de facturer la cantine aux communes (délibération)

Ressources humaines

Recrutement du futur secrétaire de mairie (information)

Recrutement d'un ou d'une secrétaire de mairie intérimaire du 1er janvier 2020 au 31 mars 2020 (délibération)

Annulation et remplacement de la délibération D 2020 097 relative au versement de deux primes exceptionnelles COVID (délibération)

Budget

Décision modificative pour permettre le règlement des frais de justice à l'issue du contentieux ayant opposé la commune à Jean-Louis Drouard (délibération)

Adhésion à quatre groupements de commandes coordonnés par la CCAVM pour réduire la section fonctionnement du budget municipal (délibérations)

Décision modificative pour permettre le paiement de travaux sylvicoles à l'ONF (délibération)

Projet de village

Dépôt d'un dossier au Conseil départemental en réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt sur les espaces naturels sensibles (délibération)

Dépôt d'une demande auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour bénéficier du dispositif Aide au Conseil dans le cadre du devenir du village vacances (délibération)

Point d'information sur la démarche de labellisation de la MSAP en Maison France Services (information)

Dépôt d'une demande de DETR pour mettre aux normes PMR les deux portes du local de la MSAP dans le cadre de la démarche de labellisation France Services (délibération)

Commune de Châtel-Censoir lauréate de l'appel à projet "Villages du futur" de la Région Bourgogne Franche-Comté (information)

Informations diverses

Présentation du dispositif Noël 2020

La séance débute à 19h30

La séance du conseil est retransmise en direct sur le site de la commune et pourra être visionnée ultérieurement en se connectant sur la rubrique « actualités » du site de la commune.

Le support *PowerPoint* présenté en séance est téléchargeable sur le site de la commune. Cette innovation traduit la volonté du Maire de fournir un effort de pédagogie municipale à l'adresse de tous les administrés.

Ce dernier conseil municipal de l'année 2020 est aussi le dernier conseil de notre secrétaire Michèle Burki. Pour célébrer ce moment singulier dans la vie d'une secrétaire de mairie qui a



œuvré pendant plus de 25 ans pour la commune, l'équipe municipale lui offre un bouquet de fleurs aux couleurs pastel à l'image de son dévouement discret. Beaucoup d'émotion. Dès que les conditions sanitaires le permettront, une réception sera organisée en l'honneur de Michèle Burki.

Le Maire demande l'ajout de deux points délibératifs à l'ordre du jour :

- Annulation de la délibération D 2020-108 (convention financière avec le SDEY)
- Dégrèvement de la part assainissement sur la facture d'eau d'un administré

Les Conseillers municipaux acceptent d'ajouter ces deux points.

Le compte rendu du conseil du 12 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Vie municipale et vie pratique

Le Maire rappelle qu'un séminaire de l'équipe municipale s'est tenu le 11 décembre 2020.

L'équipe municipale a proposé de mettre en place un dispositif de prévention et de lutte contre les incivilités liées à la propreté. Ce dispositif repose sur quatre mesures :

- Dépôt de plainte systématique
- Instauration d'un forfait d'intervention pour l'enlèvement des dépôts sauvages :
 - 60 euros/heure pour le temps de travail des employés communaux
 - 100 euros de frais de transport vers la déchetterie ou tout autre lieu de traitement
 - Condition nécessaire : identification des auteurs par le Maire, les Adjointes ou la Gendarmerie.
- Achat de canisettes
- Instauration de journées citoyennes dans la lignée de la journée déjà organisée lors de la précédente mandature. Tous les déchets collectés seront portés sur la place du village et y resteront quelques jours afin de mesurer et donner à voir concrètement les dégâts de l'incivilité.

Le Conseil municipal adopte ce dispositif à l'unanimité.

Modification du plan de coupe des bois communaux

Après une explication par Thomas Hourlier sur l'opportunité d'intervertir les destinations des parcelles 22 et 23, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du plan de coupe (les coupes seront délivrées et non pas vendues).

Installation de bancs sous le préau derrière le bâtiment Bruno Faure

Suite à la demande de l'infirmière, Mme Mercier, un banc sera installé sous le préau pour adoucir l'attente des patients avant l'ouverture du cabinet.



Opération d'aménagement du square Rozanoff

L'opération de fleurissement du square Rozanoff à proximité de la boulangerie résulte d'un partenariat entre la Commune (équipe des services techniques et équipe municipale) et *Parterres en Kit* (entreprise locale située à Fontenille). Cette opération est la première action d'un plan d'aménagement plus ambitieux dans la perspective d'une démarche de labellisation « Village fleuri ». La municipalité envisage l'aménagement de la parcelle, actuellement en friche, située en face du square Rozanoff afin de redonner tout son charme à cette entrée historique du village (Porte baveuse).

CPI de Châtel-Censoir : évolutions en cours et programmées pour l'année 2021

Démission du sapeur-pompier volontaire (SPV) Cédric Courtois.

La composition du Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires (CCCSPV) a été finalisée. Elle est composée de trois élus (le Maire, Jean-Jacques Debiève et Jacky Péchery) et de trois sapeurs-pompiers (Alexandre Millot-Merlot, William Moreau et Clément Duclos).

Six sapeurs-pompiers ont été intégrés au dispositif départemental « Double engagement sans double affectation » (DESDA).

Jean-Jacques Debiève fait état de la procédure de défense extérieure contre l'incendie (DECI). La vérification systématique des Points Eau Incendie (PEI) laisse apparaître deux faiblesses majeures. Il s'avère nécessaire de créer deux réserves d'eau supplémentaires : l'une sur le secteur de la côte d'Oson très mal protégée à ce jour (solution apportée : installation d'une réserve d'eau de 60 m³) ; l'autre sur le secteur de la Collégiale car le point d'eau, situé au niveau du cimetière, est trop éloigné (solution envisagée : utilisation de la citerne actuelle située en arrière de la Collégiale).

Il est rendu compte de la réunion du CCCSPV du 15 décembre 2020 : état des lieux du matériel et des équipements ; transfert, avant l'ouverture de la saison, des services techniques, actuellement installés à la halte nautique, dans les locaux du CPI ; suspension d'engagement de Victoria Millot (du 11/12/2020 au 30/06/2020) en raison de l'arrivée d'un heureux événement !

Conventions financières avec le Syndicat départemental d'énergie de l'Yonne (SDEY)

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'annulation de la délibération D 2020-108 relative à l'étude pour les travaux d'enfouissement rue des Bordes. Le SDEY a accusé de retards qui rendent impossible la réalisation de cette tranche de travaux dans le cadre du programme d'enfouissement des lignes en cours d'exécution.

Joël Boissière, en charge de la trésorerie, présente les enjeux liés aux trois opérations en cours d'étude avec le SDEY. Le principe qui guide ces opérations est de réduire la part des dépenses liées à l'énergie (électricité) et de profiter des opportunités offertes par le Plan de relance.



Pour engager les travaux de rénovation thermique et énergétique permettant de bénéficier du Plan de relance, il est nécessaire de réaliser des études en amont.

En conséquence, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour :

- La signature avec le SDEY d'une convention d'étude énergétique sur le patrimoine bâti dans la perspective de la rénovation thermique de trois bâtiments municipaux : salle polyvalente, mairie et école (coût 4 967,28 €, part commune 827,88 €)
- La signature avec le SDEY d'une convention d'étude de faisabilité solaire thermique pour l'installation d'un chauffe-eau solaire au camping municipal (coût 3 648 €, part commune : 608 €)

Les études seront disponibles en mars 2021 pour pouvoir présenter des projets de rénovation thermique, avec notification des marchés, dans le cadre du Plan de relance, avant le 31 décembre 2021.

Est envisagé pour 2021 le lancement de l'opération LED et éclairage public intelligent (modulable à distance). À cet effet une promenade nocturne participative sera proposée aux administrés au mois de janvier 2021 afin de définir ensemble les réels besoins d'éclairage public. Pour information, dans le cadre d'un programme valable jusqu'au 31.12.2021, le SDEY finance à 70% les coûts de rénovation ; c'est une opération qui peut être rentabilisée en 6 ou 7 ans au travers de la réduction de la consommation d'électricité. Un dossier sera présenté à un prochain Conseil municipal au premier trimestre 2021.

Création d'une Zone d'aménagement différé (ZAD)

Le dispositif ZAD est un outil proposé par le code de l'urbanisme (articles L. 212-1 à L. 212-5) pour faciliter la maîtrise du foncier en vue du développement du territoire. Les enjeux sont économiques, touristiques, et patrimoniaux.

Le Maire souligne que la création d'une ZAD répond à un ensemble de motifs définis par la loi. Dans le cadre du projet proposé, les motifs qui répondent particulièrement aux besoins de notre commune sont soulignés.

- mettre en œuvre un projet urbain
- développer une politique locale de l'habitat
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme
- réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur
- lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux
- permettre le renouvellement urbain
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti

Un projet de ZAD est établi sur le territoire de la commune par la Communauté de communes après avis favorable de la commune. Il instaure une délégation du droit de préemption (6 ans).



La création d'une ZAD autour de la halte nautique de Châtel-Censoir est justifiée par la nécessité de développer l'attractivité du territoire, en tirant profit de l'énorme potentiel de la zone port/camping en matière de services et d'animations. Dans le cas d'espèce, les motifs sur lesquels repose le projet de ZAD sont les suivants : (i) organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ; (ii) favoriser le développement des loisirs et du tourisme ; (iii) réaliser des équipements collectifs.

Le Maire rappelle que le tourisme constitue pour notre commune un levier majeur de développement économique. La zone port/camping présente un intérêt substantiel pour l'activité touristique avec l'implication de nombreux acteurs publics : la commune (propriétaire et exploitant du port et du camping), l'EPCI CCAVM (compétence tourisme, véloroute, canal), VNF (État), syndicat mixte (animation et développement du canal du Nivernais), Conseil départemental (véloroute, ADT), Région Bourgogne Franche Comté (Comité Régional de développement du Tourisme, Schéma régional des itinérances).

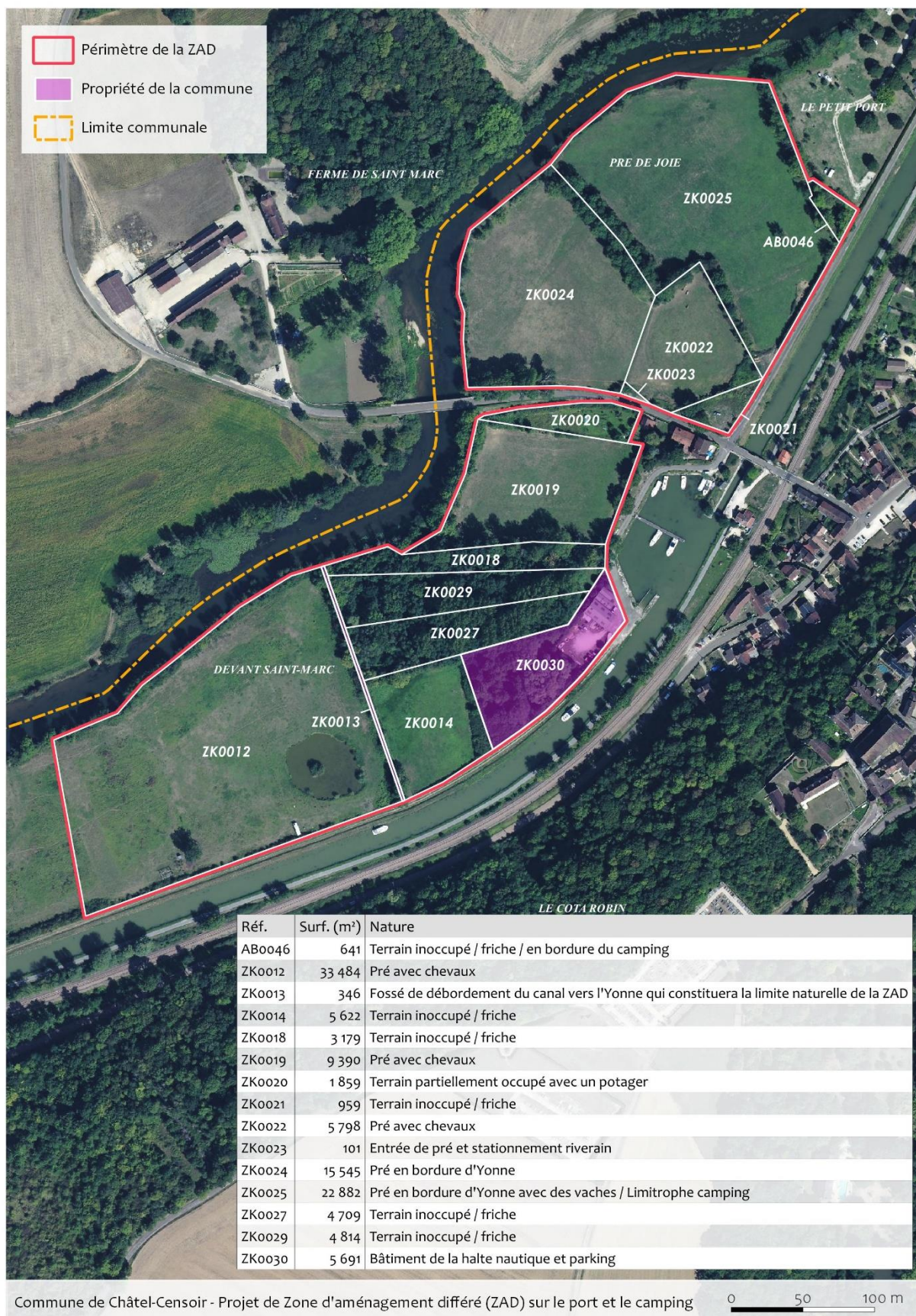
Ce projet de ZAD s'inscrit dans un contexte favorable : étude en cours sur le devenir du canal du Nivernais, réaménagement des flux entre le canal de Bourgogne et le canal du Nivernais, Schéma régional de l'itinérance touristique (le canal du Nivernais constitue un circuit d'exception, en lien avec Tour de Bourgogne à vélo), création de la véloroute canal du Nivernais/Vézelay. Le projet de ZAD permet également de saisir des opportunités, tel que le développement de l'alimentation en circuit court (cantine école et EHPAD, ravitaillement des touristes bateaux/vélo) en lien avec un potentiel de maraîchage.

Au vu de l'ensemble de ces arguments, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité moins une abstention, pour l'établissement, par la CCAVM, d'une ZAD (plan présenté en conseil) sur le territoire de la commune, avec le triple objectif porté par cette ZAD : (1) organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, (2) favoriser le développement des loisirs et du tourisme, (3) réaliser des équipements collectifs (étant entendu que ces équipements collectifs seront saisonniers et amovibles car en zone inondable) ; et avec une demande de délégation, de la part de la CCAVM, de l'exercice du droit de préemption lié à cette ZAD.

VOIR PERIMETRE DE LA ZAD PAGE SUIVANTE



Commune de Châtel-Censoir



Autres sujets fonciers

Travaux d'enfouissement de la ligne HT : point sur l'avancement des travaux. La partie la plus pénible pour la vie au quotidien commencera en janvier avec des conséquences sur la voirie en agglomération (trajets vers l'école, traversée du village). Rappelons-nous que c'est un mal pour un bien.

Rencontre avec la DDT (État) et la voirie départementale : discussion sur la mise en œuvre des recommandations issues de la réunion publique « sécurité routière et mobilité dans le village » du 2 octobre 2020. Voir le compte rendu de cette réunion déjà publié sur le site de la commune.

Tarifs, participations, redevances et frais divers

Actualisation de la délibération permettant de facturer la cantine aux communes : vote à l'unanimité.

Dégrèvement de la part assainissement sur la facture d'eau d'un administré suite à une fuite dans la partie privative : vote à l'unanimité.

Ressources humaines

M. Jean-Luc BLAIX a été recruté le 7/2/2020. M. Blaix est actuellement rédacteur (catégorie B) au conseil départemental de l'Essonne (Service Budget, puis Syndicat de déploiement de la fibre). Il prendra ses fonctions début mars 2021.

Pour la période janvier-mars 2021, l'intérim sera assuré par Mme Delphine Mattioni, recrutée le 15/12/2020. Ses horaires seront les suivants : mardi, mercredi, vendredi toute la journée ; jeudi-après-midi.

Pour rappel, Mme Émilie Mangone sera de retour à la mi-mars.

La délibération D 2020-097 Prime Covid pour deux agents est annulée. Une nouvelle délibération est votée à l'unanimité pour ajuster le montant de la prime selon les directives des Services de l'État.

Budget

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative pour permettre le règlement des frais de justice à l'issue du contentieux ayant opposé la commune à Jean-Louis Drouard.

Pour mémoire, les frais d'avocat de la commune s'élèvent à 12 281,13 euros ; les frais de justice à verser à J.-L. Drouard (article L 761-1 du code de justice administrative) s'élèvent à 4 200 euros. Ce qui représente un coût total pour la commune de 16 481,13 euros.

Le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer à quatre groupements de commandes coordonnés par la CCAVM pour réduire la section fonctionnement du budget municipal :



1. Vérifications réglementaires des aires de jeux pour enfants et des équipements sportifs (durée du marché: 3 ans)
2. Entretien préventif de la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres (durée du marché: 3 ans)
3. Achat de fournitures administratives (durée du marché: 3 ans)
4. Maintenance de tous les matériels et équipements inhérents à la sécurité-incendie des bâtiments publics (durée du marché: 3 ans)

Le Maire rappelle que la mutualisation permet de diminuer de façon significative les charges de fonctionnement, et donc de dégager des marges de manœuvre pour d'autres affectations ou de l'épargne brute (exemple avec l'entretien du clocher, dont la facture passe d'environ 350 €/an à 50-80 €/an, ce qui fait une diminution de 80% des frais d'entretien !)

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative pour permettre le paiement intégral de travaux sylvicoles à l'Office national des forêts (il manquait 1 430 € pour payer une facture de 3 825, 16 €).

Création d'un espace naturel sensible (ENS) à Châtel-Censoir

Michèle Mathieu en charge de ce dossier présente au Conseil municipal ce projet de création d'un site ENS.

Un schéma départemental des espaces naturels sensibles a été voté le 17 mars 2017 par le Conseil départemental. L'idée est de préserver les richesses naturelles remarquables qui contribuent à la qualité des paysages et à la qualité de vie de ses habitants tout en favorisant leur appropriation par l'ouverture des "sites ENS" au public. Il existe deux types de sites : (1) les sites ENS d'intérêt départemental, acquis et gérés directement par le Département et (2) les sites ENS d'intérêt local, acquis et gérés par les communes, avec le soutien technique et financier du département. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été décidé le 5 juin 2020 pour le second type (date limite : 31/12/2020).

Michèle Mathieu propose, en accord avec le Maire, de définir un site ENS sur deux emprises :

- La Carte de France, La Cour du Roi et Les Grands Rompis (49 ha, 44 a, 16 ca)
- Les Grands Chasseneys (20 ha, 67 a, 43 ca)

La totalité des deux sites représente une superficie de 70HA, 11A, 59CA.

Outre un intérêt écologique général, la création d'un tel site permet de préserver un habitat naturel pour la flore et la faune locales après avoir identifié les menaces.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le dépôt d'un dossier de candidature au Conseil départemental en réponse à l'AMI. Cette opération entre dans une démarche plus vaste de préservation de l'environnement et de la biodiversité portée par la commune afin d'en faire un ressort d'attractivité pour notre territoire.



Devenir du village vacances (anciennement VVF)

Le Maire rappelle les faits :

- Dénonciation de la convention d'occupation par AVL le 22 septembre 2020, effective à la date du 16 novembre 2020 (remise des clés)
- Dette AVL à l'égard de la commune:
 - Loyer impayé 2020 : 26 250 €
 - Taxe foncière 2020 non payée : 10 291,20 €
 - Electricité 2019 payée par la commune et non remboursée : 3 915,98 €

Le total des sommes dues à la commune s'élève donc à 40 457,18 €. Sommes auxquelles il faut ajouter les interventions curatives directement prises en charge par la commune.

Le Maire insiste sur la nécessité d'établir un modèle économique rentable en fonction des différents usages et informe de l'existence d'un dispositif intitulé Aide au conseil-Etudes touristiques de la Région BFC avec complément demandé à la Banque des Territoires. Il revient à la commune de saisir cette opportunité.

Fort de cette double argumentation, le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer une demande auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour bénéficier du dispositif Aide au conseil dans le cadre du devenir du village vacances.

Labellisation de la MSAP en Maison France Services

Une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été accordée pour l'aménagement du box de confidentialité (coût zéro pour la commune).

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer une demande complémentaire pour mettre aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) les deux portes du local de la MSAP dans le cadre de la démarche de labellisation France Services. Le dossier est finalisé à ce jour. Comme pour le dossier ci-dessus, il sera à coût zéro pour la commune.

La commune et la CCAVM ont prévu l'achat d'un mobilier mieux adapté aux usages de la future Maison France Service.

Châtel-Censoir Village du Futur !

Châtel-Censoir est la seule commune de l'Yonne retenue dans l'appel à projet *Villages du Futur* lancé par la Région Bourgogne Franche-Comté en juin dernier et auquel la nouvelle équipe municipale a candidaté en septembre.

Seuls 9 villages sont lauréats pour toute la région. Le 14 janvier 2021 aura lieu une première réunion de travail avec les lauréats et la Région BFC. Châtel-Censoir pourra désormais bénéficier :

1. de la mise à disposition d'ingénierie gratuite pour la commune,



2. d'un Label facilitant l'accès aux dispositifs de soutien de la Région (développement économique, tourisme, rénovation énergétique, etc.),
3. d'une visibilité et d'une notoriété accrues.

Informations diverses

Information sur l'expertise des désordres de l'école

Pour la bonne information de tous, le Maire rappelle la chronologie des opérations d'expertise.

- 25/10/2019 : expert de justice désigné par le Tribunal administratif de Dijon (à la demande de la commune)
- 22/01/2020 : première visite contradictoire sur site
- 14/02/2020 : pré-rapport n°1
 - o Dès ce premier rapport suivant la première visite, constat de l'absence d'entretien + proposition d'une solution maximaliste par l'expert formulée dans un cadre tendu entre la commune d'une part, les entreprises et leurs assureurs d'autre part (l'expert préconisant une isolation par l'extérieur pour un coût de plus de 42 000 euros HT)
- 16/07/2020 : seconde visite contradictoire sur site avec le nouveau Maire
 - o Le nouveau Maire reconnaît l'évidence soulignée dès le pré-rapport n°1 qui relevait un sévère défaut d'entretien imputable à la commune de Châtel-Censoir
 - o Le nouveau Maire inscrit son action sur ce dossier dans un état d'esprit collaboratif et fondé sur le dialogue, ce qui a vocation à faciliter l'issue du contentieux.
- 2/09/2020 : pré-rapport n°2
 - o Ce second rapport faisant suite à la seconde visite, renforce le constat dressé dans le premier rapport sur les insuffisances d'entretien/maintenance
- 30/10/2020 : rapport final
 - o « *Le défaut d'entretien est la principale cause de dysfonctionnement actuel* »
 - o Les autres facteurs sont secondaires
- 9/12/2020 : la société qui a fait l'étanchéité accepte les conclusions de l'expert (prise en charge des travaux verrières et toit) et propose une solution transactionnelle pour éviter un contentieux devant le juge
- 15/12/2020 : courrier du maire pour accepter la proposition transactionnelle au mieux de l'intérêt pécuniaire de la commune

« Bonjour Maître,

J'ai pris connaissance de votre courrier en date du 9 décembre 2020 relatif à la proposition de transaction de la société SMAC dans le cadre de l'affaire citée en objet.

Je me félicite de l'orientation que prend ainsi ce dossier et ai le plaisir de vous donner mon accord pour finaliser la transaction proposée, processus que je laisse à vos bons soins



Bien cordialement

Olivier Maguet, Maire de Châtel-Censoir »

L'entretien de l'école relève de la responsabilité de la commune. Le Maire propose donc d'inscrire une ligne entretien école au budget 2021 :

- Entretien du toit-terrasse : 1 800 euros / an
- Entretien de la VMC : 600 euros / an

Les chiffres parlent d'eux-mêmes quand on sait que les frais juridiques engagés pour cette affaire se sont élevés à 6 000 €.

Dispositif Noël 2020

La projection cinéma itinérant initialement prévue le lundi 21 décembre est annulée suite aux annonces du Premier ministre.

La distribution des cadeaux aux enfants a lieu le dimanche 20 décembre après-midi au cours du marché extraordinaire organisé par l'association CCC dans le cadre du marché hebdomadaire (les parents ont été informés par courrier).

Les élus iront rencontrer les personnes isolées le jour de Noël.

~ Fin de la séance du Conseil municipal

BONNES FÊTES DE FIN DE NOËL ET DE FIN D'ANNÉE A VOUS !

